

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Johanne Ouellet](#)

<https://www.cadre21.org/membres/d8dcf7df09df2187b6f1eaa3>

Date d'obtention : 2022-09-19 14:44:21

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

L'importance d'avoir un protocole d'intervention clair pour tous les intervenants.

La clarté des étapes à suivre, ce qui évite les "erreurs de jugement"

La sécurité et la bienveillance pour les victimes.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Être en mesure d'encadrer efficacement une intervention de la nature des sextos. C'est sécurisant de savoir que tous les intervenants parlent le "même langage" et vont collaborer efficacement. Cette formation me permettra également de rassurer les victimes en les informant des étapes à venir.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Garder une attitude de bienveillance et éviter le jugement. Il est important de rassurer les victimes que leur intégrité sera préservée et qu'ils/elles peuvent nous faire confiance.